

-2016-03-

L'an deux mille Seize et le Douze avril à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.

La convocation était du 30 Mars 2016

**PRESENTS** : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé, LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André, LE PROVOST Virginie, MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

**EXCUSES** : MARQUET Sophie

**Secrétaire de séance** : Mme Hélène MEYNIÉ

Avant de commencer la réunion du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire donne le compte rendu de l'élection du Président à la Communauté de Communes en date du vendredi 08 Avril 2016 qui a vu l'élection de Monsieur DUBERNET Olivier.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Après lecture donnée par Patrice POUBLAN, le compte rendu de la dernière réunion en date du 29 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **001- TAUX IMPOSITION 2016 :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition afin d'inscrire le produit fiscal attendu sur le budget 2016. Il rappelle au Conseil Municipal les travaux du Comité de Pilotage dans le cadre du Pôle Fiscal et Financier entre les communes et la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal examine l'état 1259 fourni par la Direction des Finances Publiques et étudie plusieurs possibilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'augmenter de manière uniforme les taux d'imposition, de 1.50 % et de fixer les taux suivants pour 2016 :

Taxe d'Habitation : 6.87 %

Taxe Foncier Bâti : 9.59 %

Taxe Foncier Non Bâti : 28.45 %

### **002- BUDGET 2016 :**

Le Maire demande au secrétaire de présenter le projet de Budget.

Un point est fait sur l'état de la dette de la commune ; on ne compte qu'un emprunt qui se termine en 2016 avec 1 920.28 € de capital restant dû. Le montant total de l'annuité est de 1 962.53 €.

Il passe ensuite à la présentation du projet de budget. Il donne le détail section par section et article par article.

#### **INVESTISSEMENT :**

##### **Opération n° 54 Bâtiments Communaux**

##### **Dépenses :**

RAR : 2 151.00

Nouveaux Crédits : 10 591.00

##### **Recettes**

132 Subvention FDAEC : 8 000.00

## **Opération n° 60 Electricité Renforcement La Nouvelle**

RAR Dépenses : 12 500.00

## **Opération n° 61 Electricité Rurale Sécurisation Réseau**

Nouveau Crédits Dépenses : 12 000.00

### **Dans les crédits non affectés en opération :**

#### En Dépenses :

RAR Dépôts et cautionnements : 680.00

#### En Recettes :

RAR Dépôts et cautionnements : 675.00

Fonds de Compensation de la TVA : 3 454.00

Excédent de fonctionnement affecté : 10 760.00

Virement de la section de fonctionnement : 13 163.00

### **FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont données dans le détail , l'excédent de 98 046.00 est repris en totalité dans les Recettes.

Les subventions sont attribuées, les nouvelles demandes seront examinées en cours d'année. Le détail des participations scolaires est donné .

Le montant des indemnités des élus est mis en conformité avec la réglementation qui oblige la commune à verser l'intégralité de l'indemnité au Maire à 17 % de l'indice 1015.

Les indemnités des deux adjoints sont augmentées dans les mêmes proportions.

Au niveau du personnel, la réglementation ayant également changé pour le grade des attachés, le secrétaire percevra à compter de cet exercice, les indemnités de fonction dans le cadre du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qui remplace la Prime de Fonction et de Résultats le montant de l'enveloppe est revalorisé par rapport à 2015.

Au niveau des travaux d'entretien Monsieur le Maire informe que le plombier doit remplacer le bac à douche et son système d'évacuation au petit logement devis de 1 295 € suite à des fuites d'eau et qu'il conviendrait de faire chiffrer le nettoyage de la toiture de la sacristie côté nord et suivant le montant, inscrire ces travaux en investissement ; cela fera l'objet d'une décision modificative si besoin pour le rattacher au dossier FDAEC.

Après délibération, le Conseil Municipal, vote le Budget 2016 qui peut se résumer ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 98 046.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 223 691.00	Recettes : 125 645.00
<b>TOTAUX :</b>	<b>223 691.00</b>	<b>223 691.00</b>

### **INVESTISSEMENT :**

Résultats reportés	Dépenses : 0.00	Recettes : 3 148.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 24 615.00	Recettes : 35 377.00
<b>Restes à Réaliser :</b>	Dépenses : 14 590.00	Recettes : 675.00
<b>TOTAUX :</b>	<b>39 205.00</b>	<b>39 205.00</b>

**Le budget est équilibré à la somme de 262 896.00 €.**

**-003- QUESTIONS DIVERSES :**

**Eclairage porche :** Les travaux ne sont pas encore réalisés, l'électricien doit les programmer. Il a remplacé l'éclairage de la sortie du préau de la salle côté parking.

**Monument aux Morts :** A l'approche du 08 Mai, Il est évoqué le nettoyage du monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 35.